



Changement de domicile sur ancienne CG

Par **BMWette**, le **14/03/2018** à **10:50**

Bonjour,

Suite à mon déménagement en juin 2017, j'ai eu un mal fou à modifier mon adresse sur la CG de ma voiture mais j'ai fini par recevoir mon étiquette. Forte de ce succès, j'ai tenté de faire les mêmes démarches concernant ma moto (ancienne CG) et là... c'est kafkaïen !

Ma demande a été rejetée plusieurs fois par le « service instructeur » sans motif particulier. J'ai vérifié qu'elle n'était pas gagée, tout est en ordre. J'ai fait l'essai en passant par un professionnel...idem ! Les guichets à la préfecture étant définitivement fermés, comment faire ? Le site ANT m'indique que j'ai deux mois pour faire un recours, mais à qui ? Pourquoi ? Pendant tout ce temps je paye l'assurance et je ne sais pas quoi faire pour rouler en règle. Auriez-vous quelques pistes à m'indiquer ? Merci par avance...

Cordialement,
Gé.

Par **morobar**, le **14/03/2018** à **15:14**

Bjr,

A part que le site ANTS fait état de bugs assez régulièrement, les rejets sont en général bien indiqués.

J'ai effectué le parcours du combattant pour la ré-immatriculation d'une voiture:

- * non dévolue sur état de succession
- * au nom d'une veuve avec les 2 noms des conjoints sur la CG
- * un changement d'adresse depuis le veuvage intervenu depuis 12 ans.
- * le refus d'un héritier de signer la dévolution histoire de faire cxxx sa sœur via sa mère.

A mon avis il ne faut pas s'en tenir aux mails reçus, mais retourner sur le site et récupérer le

,motif de rejet.

Par **BMWette**, le **16/03/2018** à **11:42**

Merci. Je vais devoir m'armer de patience. Seulement en attendant, si d'aventure je me fais flasher je recevrais mon amende à mon ancienne adresse et si je me fais contrôler je risque une amende. Je trouve que cela manque de bon sens. Merci pour votre réponse.
Cordialement.